

dimanche 6 septembre 2020

SNES-INFO-98-Covid19
Nouvelles zones rouges rouges / Parution au JO du décret du 6 septembre 2020

Chère adhérente, Cher adhérent,

Je vous informe de la décision du gouvernement de fixer de nouvelles zones rouges concernant l'application des règles de distanciations physiques, en plus des zones rouges existantes

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042311333&dateTexte=&categorieLien=id)
[cidTexte=JORFTEXT000042311333&dateTexte=&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042311333&dateTexte=&categorieLien=id)

Le décret paru aujourd'hui institue de nouvelles zones rouges ci-dessous :

« - Corse-du-Sud ;

« - Haute-Corse ;

« - Côte-d'Or » ;

2° Après l'alinéa : « - Loiret ; », sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

« - Nord ; »

« - Bas-Rhin » ;

3° Après l'alinéa : « - Sarthe ; », est inséré l'alinéa suivant :

« - Seine-Maritime » ;

4° Après l'alinéa : « - Martinique ; », est inséré l'alinéa suivant :

« - La Réunion ».

Zones rouges existantes fixées par le décret du 28 août :

liste des départements classés en zones de circulation active du virus (Zones rouges) :

- Alpes-Maritimes
- Bouches-du-Rhône
- Gard
- Haute-Garonne
- Gironde
- Hérault
- Loiret
- Rhône
- Sarthe
- Var
- Vaucluse
- Paris
- Seine-et-Marne
- Yvelines
- Essonne
- Hauts-de-Seine
- Seine-Saint-Denis
- Val-de-Marne
- Val-d'Oise
- Guadeloupe
- Martinique
- Saint-Barthélemy
- Saint-Martin

Nous restons à votre disposition.

Veuillez croire, Chère adhérente, Cher adhérent, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

 Philippe CHAPELON
 Délégué général


►►► Retrouvez sur notre site en page d'accueil, le DOSSIER "**CORONAVIRUS - RESSOURCES SNES**" toutes les informations que nous publions et d'autres informations liées à l'épidémie due au coronavirus / COVID19 (**textes officiels, liens vers les sites des Préfectures et des Agences Régionales de Santé ...**)

 Dossier SITE SNES
 CORONAVIRUS - RESSOURCES
